

## **SEANCE ORDINAIRE DU 26 JANVIER 2009**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 19 janvier 2009 par M. le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Luc WOZNIAK, Maire.

Etaient présents : Mme MALESKA H. DASTILLUNG J.P. Mme JACQUEMIN J. MAIWURM E. Mme JOTZ S. KOENIG G. Mme BICKAR M.A. Mme BAUSCH V. BENOIST E. Mme BOROWSKI J. Mme CAMI M.T. Mme COLANTUONO R. D'ANGELO C. DELLA MEA R. FILLIUNG M. FIORETTO S. Mme FISCH V. GATTI F. GERBERT P.J. Mme KEDINGER C. KIEFFER P. LACAN D. MEDDA G. PEXOTO G. Mme PIETTE C. Mme PRZYBYL Y. VALSECCHI E. WALKER R.  
Mme JACQUEMIN J. quitte la séance au point I/3

Absents avec excuse : Mme FALLETTA C. Mme FREY G. Mme GILLET C. PICARD J.M. qui ont donné respectivement procuration à MM. LACAN D. Mme PIETTE C. Mme MALESKA H. CAMI M.T.

Monsieur Edouard MAIWURM est désignée secrétaire de séance.

M. le Président ouvre la séance à 19 H. Le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2008 est adopté à l'unanimité.

M. le Président propose au Conseil Municipal l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour :

- 1) Contentieux ZIMMER /Ville de Creutzwald – information au Conseil Municipal

### **ORDRE DU JOUR**

#### **ELECTIONS**

- 1) Installation d'un conseiller municipal à la suite d'une démission
- 2) Délégations et composition des commissions-modifications

#### **I) AFFAIRES FINANCIERES**

- 1) Débat d'orientations budgétaires
- 2) Subventions aux associations
- 3) Subvention annuelle au Syndicat d'initiative
- 4) Indemnités aux membres du jury de l'Ecole de Musique
- 5) Rénovation Groupe scolaire du Centre - DGE

#### **II) AFFAIRES IMMOBILIERES**

- 1) D.I.A
- 2) Avis sur projet de cession de deux immeubles par la S.A. d'H.L.M NEOLIA
- 3) Cession de terrain à l'Etat dans le cadre de la régularisation de l'emprise de la voie de contournement Est
- 4) Acquisition de terrains aux conjoints FOURNY

#### **III) MARCHES ET TRAVAUX**

- 1) Marché pour la fourniture et la pose de 24 cases de columbarium au cimetière Paysager - communication

#### **IV) AFFAIRES ECONOMIQUES ET SOCIALES**

- 1) Mise à disposition gratuite de la salle Baltus le Lorrain-Groupe scolaire Jules-Ferry

#### **V) URBANISME ET HABITATION**

- 1) Concession dans les cimetières communaux-communication

#### **VI) PERSONNEL COMMUNAL**

- 1) Création d'un poste de bibliothécaire
- 2) Modification du tableau des emplois communaux

#### **VII) DIVERS ET COMMUNICATIONS**

-----

## **ELECTIONS**

### **1) Installation d'un conseiller municipal à la suite d'une démission**

Rapporteur : M. le Président

Par courrier reçu en mairie le 17 décembre 2008, M Martial AUBERTIN a fait part de sa démission de son mandat de conseiller municipal. Simultanément, la suivante sur la même liste, Mme Odette MICHELS, a également fait part de sa démission du conseil municipal.

Conformément aux dispositions de l'article 270 du Code Electoral, M Gilbert PEXOTO, suivant de liste, est installé en tant que conseiller municipal.

Il est demandé au conseil municipal d'en prendre acte.

Le conseil municipal en prend acte.

#### *Interventions :*

*M. le Maire souhaite la bienvenue, au sein du Conseil Municipal à M. PEXOTO.*

### **2) Délégations et composition des commissions-modifications**

Rapporteur : M. le Président

M Aubertin, démissionnaire du conseil municipal, était titulaire de délégations et membre de commissions municipales.

Il y a lieu de procéder à son remplacement.

Cela concerne :

- Les commissions suivantes :
  - . Commission des Finances et des Affaires Economiques et de l'Emploi
  - . Commission des Travaux, de l'Urbanisme et de la Construction
  - . Commission des Affaires Sociales, Scolaires, Culturelles et Sportives
  - . Commission de Circulation, Sécurité, Environnement
  - . Commission Consultative des Services Publics Locaux
- La délégation suivante :
  - . Communauté de communes du Warndt

Il vous est proposé de désigner M. Gilbert PEXOTO, son remplaçant au sein du Conseil municipal, pour prendre sa place dans les commissions et délégations sus-indiquées.

APRES DELIBERATION  
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ADOPTE

## **I) AFFAIRES FINANCIERES**

### **1) Débat d'orientations budgétaires**

Rapporteur : Mr le Président

Avant de présenter le débat, Monsieur le Président précise que le débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans le cadre de l'adoption du Budget Primitif 2009. Les dispositions légales stipulent que le Débat d'Orientation Budgétaire doit avoir lieu dans les 2 mois qui précèdent l'adoption du budget.

.../...

## **BUDGET PRINCIPAL**

### **I - SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Cette section s'équilibrerait en dépenses et en recettes à environ 8 330 000,00 €

#### **A. RECETTES**

Elles sont constituées des dotations de l'Etat, du revenu du patrimoine et des impôts locaux.

**Les dotations et subventions** sont estimées à 4 590 000 € dont pour l'essentiel :

- 3 026 000 € de Dotation Globale de Fonctionnement (augmentation prévisionnelle de 1 %)
- 726 228 € de Dotation de Solidarité Urbaine
- 717 000 € à titre de compensation en matière de taxe professionnelle, de taxe foncière et de taxe d'habitation.

Toutefois les modifications de la Dotation Globale de Fonctionnement et de son contenu seront arrêtées par le Comité des Finances Locales en février.

Le revenu des immeubles est estimé à 170 000 € le produit des services, du domaine et ventes diverses à 750 000 €

**Le revenu des impôts et taxes** s'élèvera à 2 320 000 € dont 2 100 000 € de contributions directes, 39 000 € de droit de place, 61 227 € de redevance des mines et 100 000 € de taxe additionnelle aux droits de mutation. Les taux des taxes d'habitation, taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties ne devraient pas subir d'augmentation et seraient maintenues aux taux actuels :

- T.H. : 7,91 %
- T.F.B. : 9,89 %
- T.F. : 37,60 %

L'assiette devrait être réévaluée (aucun chiffre n'est connu à ce jour)

A titre indicatif, la Communauté de Communes du Warndt ne devrait pas augmenter les taux des 4 taxes qui resteraient fixés à :

- T.H. : 0,862 %
- F.B. : 1,04 %
- F.N.B. : 3,81 %
- T.P.U. : 7,97 %

#### **B. DEPENSES**

Les principales dépenses seront constituées par :

- 1 840 000 € de charges à caractère général
- 5 092 000 € de charges de personnel
- 927 000 € de charges de gestion courante (dont 40 000 € de subvention au CCAS)
- 208 600 € de charges financières (Remboursement Emprunt-Intérêts y compris le nouvel emprunt pour la réalisation de la ferme éolienne)
- 212 000 € de dépenses d'amortissement

### **II – SECTION D'INVESTISSEMENT**

Les principales opérations d'investissement prévues par la Ville sont les suivantes pour les années 2009 et 2010 :

- Travaux divers sur voirie 30 000 €
- Rénovation immeuble 14 rue des Tilleuls 5 000 €
- Rénovation école primaire Bellevue 25 000 €
- Rénovation groupe scolaire Schuman 50 000 €
- Rénovation école primaire La Houve 13 000 € .../...

-	Rénovation école primaire Maroc	15 000 €
-	Rénovation école maternelle Bellevue	5 000 €
-	Rénovation école maternelle La Houve	5 000 €
-	Rénovation gare routière	5 000 €
-	Rénovation logements 8 route de Lauterbach	5 000 €
-	Rénovation logements 1 rue du Havre	5 000 €
-	Rénovation église du Centre	8 000 €
-	Rénovation église Fatima	13 000 €
-	Rénovation église Neuland	8 000 €
-	Rénovation église Maroc	5 000 €
-	Rénovation centre social Garang	30 000 €
-	Rénovation gymnase du Centre	5 000 €
-	Rénovation gymnase de la Houve	5 000 €
-	Rénovation gymnase Jules Ferry	5 000 €
-	Rénovation école maternelle Jules Ferry	120 000 €
-	Fourniture et pose de poteaux d'incendie	25 000 €
-	Rénovation centre social Maroc	5 000 €
-	Rénovation centre social Breckelberg	5 000 €
-	Extension cimetière – columbariums	247 000 €
-	Rénovation Cosec Garang	40 000 €
-	Amélioration voirie – programme 2007	190 000 €
-	Rénovation immeuble Cochois	5 000 €
-	Rénovation école primaire Jules Ferry	8 000 €
-	Acquisition matériel et mobilier salle Baltus	54 000 €
-	Rénovation école maternelle Nassau	+ 2 000 €
-	Rénovation école maternelle Houvergarten	+ 2 000 €
-	Rénovation centre technique municipal	+ 5 000 €
-	Rénovation école de musique	+ 15 000 €
-	Rénovation des VRD rue Nassau – Hoche : (- voirie, réseaux secs assainissement)	+ 1 290 000 €
-	Travaux salle Baltus le Lorrain	+ 30 000 €
-	Acquisition matériel et outillage	+ 15 000 €
-	Aménagements paysagers	+ 30 000 €
-	Acquisition de mobilier urbain	+ 20 000 €
-	Aménagement et rénovation groupe scolaire du Centre	+ 1 220 000 €
-	Rénovation du gymnase du Siège 1	+ 2 500 €
-	Extension de la halte garderie	500 000 €
-	Création jardin du souvenir – F&P de columbariums	150 000 €
-	Acquisition matériel éclairage de Noël	+ 10 000 €
-	Acquisition matériel et mobilier Hôtel de Ville	5 000 €
-	Acquisition instruments de musique et matériel école de musique	2 000 €
-	Equipement informatique Hôtel de Ville	15 000 €
-	Acquisition immobilières (Halte garderie, etc...)	350 000 €
-	Acquisition matériel et mobilier écoles	5 000 €
-	Construction Ferme Eolienne	3 122 000 €

Autres dépenses d'investissement :

-	Remboursement capital emprunts (y compris celui relatif à la ferme éolienne)	708 976 €
-	Dépenses imprévues	26 000 €

Les recettes d'investissement prévisionnelles s'établiraient comme suit :

-	Autofinancement, amortissements, FCTVA et TLE	825 000 €
-	Participation de la CCW aux travaux d'assainissement VRD Nassau – Hoche	540 000 €
-	Recours à l'emprunt	6 850 000 €
-	DGE – Rénovation groupe scolaire du Centre	190 000 €
-	Amendes de police	21 000 €

.../...

Les subventions susceptibles d'être perçues au titre de divers programmes d'investissement n'ont pas encore été estimées.

Les investissements des collectivités territoriales ont quelquefois une portée pluri-annuelle. C'est pourquoi le législateur a prévu une gestion par AP/CP (autorisation de programme / crédit de paiement)

Ce dispositif permet en outre :

- De clarifier et d'afficher les choix stratégiques des élus et d'optimiser les moyens à mettre en
- D'améliorer le taux de réalisation des investissements et de réduire les reports d'emprunts

Définition des AP/CP :

- L'AP (Autorisation de Programme) constitue la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées juridiquement pour la réalisation d'une opération d'investissement
- Les CP (Crédit de Paiement) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées dans l'année sur cette même opération.

Chaque autorisation de programme comporte :

- La répartition prévisionnelle par exercice, des crédits de paiement correspondants
- Une évaluation des ressources envisagées pour y faire face

Liste prévisionnelle des autorisations de programmes et crédits de paiement :

- Aménagement et rénovation du groupe scolaire du Centre
- Extension de la Halte

La dette totale du budget général s'élève à 1 351 726 € au 01-01-2009 (soit 97,04 € par habitant compte tenu d'une population de 13 930 habitants)

L'annuité est de 231 766,30 € dont 70 135,69 € d'intérêts et 161 630,61 € de capital. (A noter que le taux étant variable, ce montant n'est qu'indicatif)

Le montant des emprunts garantis s'élève à 6 308 314,26 € exclusivement consentis à NEOLIA (anciennement Foyer du Mineur et du Combattant)

## **SERVICE DES EAUX**

Pour ce qui concerne le budget du service des eaux, sont prévues les inscriptions budgétaires suivantes :

- DUP Captage d'eau	+ 10 000 €
- Rénovation AEP rue de Merten	+ 85 000 €
- Rénovation AEP rue Nassau – Hoche	+ 55 000 €
- Acquisition de compteurs d'eau	+ 10 000 €
- Amélioration du réseau existant	+ 90 080 €

Le budget du service des eaux sera élaboré sur une base d'une vente d'eau de 800 000 m<sup>3</sup> et du prix du m<sup>3</sup> maintenu à 0,87 €

L'emprunt est arrivé à échéance.

La contre valeur antipollution perçue par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse est ventilée depuis 2008 comme suit :

- D'une part, la redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique : 0,424 €/m<sup>3</sup>
- D'autre part, la redevance pour modernisation des réseaux de collecte : 0,300 €/m<sup>3</sup>. Cette 2<sup>nd</sup>e redevance ne s'appliquant qu'aux abonnés acquittant la redevance d'assainissement.

Une information détaillée sous forme de plaquette a été jointe à la 1<sup>ère</sup> facturation en 2008.

La facturation des prestations assainissement continuera à être assurée par le service des eaux afin que les usagers aient une facture unique.

Les services financiers et comptables feront la ventilation entre les deux collectivités.

Après cette présentation par M. le Président, le débat d'orientation s'est engagé entre les membres du conseil municipal.

Le conseil municipal prend acte.

.../...

### Interventions :

*M le Maire, à l'issue de la présentation, des orientations budgétaires, précise qu'il n'est pas prévu d'augmentation des taux des impôts locaux cette année, mais que l'année prochaine, il sera difficile de passer à côté.*

*M. LACAN demande la parole :*

*« Dire que tout va bien à Creutzwald, qu'on ne connaît pas la crise, relève de la méthode Coué. Bien sûr, vous n'êtes pas responsable de la crise financière, mais la population est en droit de savoir les chiffres de la population. La baisse est de 4,7 % en 7 ans. Il ne faut donc pas s'étonner de la fermeture de classes, de commerces. Ce n'est pas comme ça dans toutes les villes. La cause en revient à la fermeture des Houillères. Mais cette fermeture était prévue. Vous n'avez pas su faire des investissements d'avenir pour compenser. Par ailleurs, nous ne savons pas le pourcentage du chômage et la pyramide des âges. Il faut mobiliser les énergies.*

*Vous proposez de bons projets : l'éolien, la halte-garderie, la médiathèque. Malgré tout pour le siège de la Houve, nous aurions souhaité que soit réalisé un aménagement touristique. Nous proposerons également d'autres aménagements. »*

*M. le Maire précise, concernant le recensement qu'il est maintenant réalisé sur la base d'un échantillon (40 % de la population) à peine la moitié.*

*« L'INSEE effectue ensuite des calculs et des extrapolations. La population légale a été arrêtée au 01 janvier 06. Or depuis des logements ont été construits (Rue Mal Ney, l'Orée mosellane), soit 70 logements occupés.*

*Concernant les zones d'activités, elles se sont bien développées et bien remplies, ce qui démontre le dynamisme de la ville à créer des emplois malgré la fermeture des Houillères.*

*Mais la création d'emplois, d'un côté n'empêche pas licenciements et fermetures d'entreprises de l'autre. »*

*M. le Président de la CCW ajoute que « L'emploi ne se crée plus à l'échelle d'une ville. Il faut raisonner en terme de région, et pour Creutzwald, de la Moselle Est. Nous sommes tous dans le même bateau. Nous devons travailler ensemble.*

*Concernant le Siège II de la Houve, il fallait éviter de se retrouver dans la même situation qu'au Siège I avec des bâtiments restant durablement vétustes.*

*Concernant l'Eurozone, c'est un projet à 20 ans. C'est une opération importante à vocation transfrontalière. C'est notre plus gros projet. »*

*Mme BOROWSKI demande si les opérations d'investissement listées seront annulées. Elle souhaite également savoir pourquoi, on ne retrouve pas la cantine dans les investissements.*

*M. le Maire indique que la Trésorerie a demandé que les opérations non réalisées et antérieures à 2008, soient annulées et réinscrites en 2009.*

*« Quant à la restauration scolaire, les dépenses seront inscrites en fonctionnement. Nous sommes actuellement en contact avec le collège Garang, le Conseil Général et le lycée. Nous faisons le maximum pour être opérationnel en septembre 2009. »*

*M. VALSECCHI indique que pour accueillir les entreprises, il faut effectivement avoir des services à la population adaptés pour l'accueil de la petite enfance, du type crèche.*

*M. le Maire précise que la transformation de la halte-garderie en multi-accueil, et le passage de sa capacité de 20 à 35 enfants, vont dans ce sens.*

*« Quant au devenir du bâtiment de la gendarmerie, on va d'abord laisser les gendarmes déménager et le service immobilier de la gendarmerie aura peut-être des projets. »*

*M. PEXOTO fait part de sa préoccupation pour l'emploi et notamment à Johnson Controls et dans la chimie. Il précise que son projet est la création d'une maison des entreprises et une maison des syndicats.*

*M. le Président de la CCW précise que tous les jours, « nous intervenons pour les entreprises, auprès du Préfet, du Sous-préfet, des administrations fiscales et sociales. »*

*« L'une des solutions à la baisse d'activités actuelle paraît être la formation, ce qui permettrait aux entreprises de conserver les compétences disponibles. »*

*M. LACAN ajoute qu'il a des propositions à faire :*

- « - organiser des réunions du conseil municipal dans les cités,*
- réaliser des pistes cyclables, notamment le long de la coulée verte et du plan d'eau*
- construire une piste de skate-board »*

*M. le Maire clôt le débat en précisant que les réunions du conseil sont ouvertes au public.*

*.../...*

## **2) Subventions aux associations**

**Rapporteur** : M. le Président

1) L'amicale pour le don du sang de Creutzwald et environs organise, plusieurs fois par an, des collectes de sang, sur Creutzwald et sa région. Elle doit faire face, chaque année, à des frais de fonctionnement incompressibles. C'est pourquoi, elle sollicite une subvention de 500 €

Il vous est proposé d'attribuer une subvention de 500 € à ladite association.

2) L'Association Visite des malades dans les établissements hospitaliers sollicite le concours de la Ville afin d'offrir, à l'occasion de Noël et de la fête des mères, un petit présent aux pensionnaires des long et moyen séjour de l'Hôpital de Creutzwald. La demande porte sur une somme de 150 €

Il vous est proposé d'attribuer une subvention de 150 € à ladite association.

3) L'association GECNAL « Groupement d'étude et de conservation de la nature en Lorraine » a pour but de veiller à la conservation de la faune, de la flore et de leurs biotops. Elle sollicite, au titre de 2009, une subvention annuelle.

Il vous est proposé d'attribuer une subvention de 175 € à ladite association.

4) L'AFAD « Association Familiale d'aide à domicile de Moselle » a pour but de faciliter la vie des familles et personnes touchées par la maladie, l'accident, la dépendance et des personnes âgées et handicapées. Elle est intervenue, en 2007, auprès de 34 familles et personnes âgées de la ville, avec un total de 3743,5 heures réalisées. Elle sollicite à ce titre une aide financière de la Ville.

Il vous est proposé d'attribuer une subvention de 150 € à ladite association.

5) Comme chaque année, il y a lieu de définir le montant de la subvention à allouer à la Batterie- Fanfare. C'est pourquoi, il est proposé d'attribuer pour 2009 une subvention de fonctionnement 12 500 € à l'association de la Batterie-Fanfare.

6) L'association Quilt et Patchwork sollicite une subvention devant lui permettre de faire face aux dépenses de bon fonctionnement de l'association.

Il vous est proposé d'attribuer une subvention de 150 €

Les dépenses ci-dessus seront imputées sur le compte 6547 du budget principal 2009.

APRES DELIBERATION  
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ADOPTÉ

## **3) Subvention annuelle au Syndicat d'initiative**

**Rapporteur** : M. le Président

Comme il est de tradition, Le Syndicat d'Initiative a prévu, en partenariat avec la Ville, l'organisation d'un certain nombre de manifestations en 2009 : la cavalcade du 29 mars, la fête de l'Europe des 8, 9 et 10 mai, la fête de la Musique du 21 juin, la semaine des Arts, les peintres dans la Ville, Toute la Ville marche, etc...

Afin de lui permettre de faire face aux frais d'organisation, il est proposé d'attribuer au Syndicat d'Initiative une subvention de fonctionnement de 22 000 €

Cette dépense sera imputée sur le compte 6574/025.

APRES DELIBERATION  
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ADOPTÉ

.../...

Interventions :

M. DELLA MEA regrette qu'il n'y ait pas d'information disponible sur Creutzwald, en matière touristique, le week-end, du fait de la fermeture de la mairie. Il suggère la mise en place de panneaux d'affichage.

M. PEXOTO indique qu'un panneau lumineux paraîtrait une solution intéressante.

M. le Maire précise que « le syndicat d'initiative prend beaucoup d'initiatives, met en place de nombreuses animations. L'information paraît sur Internet, mais également dans la presse locale. Par ailleurs, le premier prix d'un panneau lumineux (pour 7 lignes) est de 15 000 € »

**4) Indemnités aux membres du jury de l'Ecole de Musique**

Rapporteur : M. le Président

A l'occasion des examens de rattrapage à l'Ecole Municipale de Musique et de Danse, il a été fait appel à une personne en vue de la constitution d'un jury.

Il appartient à la Municipalité de l'indemniser en faisant application des deux critères : celui basé sur le nombre d'heures de présence effective et celui prenant en compte les frais de déplacement.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le paiement des indemnités suivantes à l'examinatrice ci-après :

Mme Emilie SALATA            41,24 €  
3 rue Gisors – 57000 METZ

Cette dépense sera imputée sur le compte 6218/3110

APRES DELIBERATION  
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ADOPTE

**5) Rénovation Groupe scolaire du Centre – DGE**

Rapporteur : M. le Président

Suite à la création des pôles pédagogiques, la Municipalité souhaite regrouper les deux établissements scolaires Centre et Bellevue au sein du groupe scolaire du Centre.

Le projet de rénovation de l'Ecole du Centre a pour objet :

- L'extension de la capacité d'accueil de l'établissement en créant des locaux supplémentaires ainsi que des espaces qui pourront également être utilisés en périscolaire.
- La mise aux normes réglementaires concernant la sécurité et l'accessibilité des personnes handicapées.
- La maîtrise des coûts de l'énergie (isolation, changement des fenêtres), ce qui permettra de s'inscrire dans une démarche de développement durable.

Le coût de la rénovation du groupe scolaire du Centre s'élève à 995 500 € HT. Le chantier sera financé, outre emprunt et fonds propres, par la DGE et une subvention du Conseil général.

Par conséquent, il est demandé au Conseil municipal :

- D'approuver cette opération et ses modalités de financement.
- De solliciter une aide de l'Etat dans le cadre de la Dotation Globale d'Equipement 2009.
- D'autoriser M. le Maire à signer tout acte et accomplir toute formalité nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

APRES DELIBERATION  
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ADOPTE

.../...

## **II) AFFAIRES IMMOBILIERES**

### **1) Déclarations d'Intention d'Aliéner**

Monsieur le Président, dans le cadre de la délégation qui lui est attribuée par l'assemblée communale, rend compte qu'il a décidé de ne pas exercer le droit de préemption sur les opérations suivantes :

- Epoux DEHLINGER Laurent à CREUTZWALD  
Section 22 n° 250/63 « rue des Peupliers » avec 5 ares 77  
De sol et bâtiment à usage d'habitation
- SNI SAINT BARBE à Freyming-Merlebach  
Section 32 n° 637/23 «rue de Mulhouse» avec 3 ares 74  
De sol et bâtiment à usage d'habitation
- SNI SAINT BARBE à Freyming-Merlebach  
Section 11 n° 781 « rue Fontenelle» avec 7 ares 18  
De sol et bâtiment à usage d'habitation
- SCCV LE BOSQUET à Creutzwald  
Section 7 n° 326/18 « rue de la Croix » avec 15 ares 41  
De sol
- Epoux FINKE Alfred à Creutzwald  
Section 35 n° 249 « Bildchen » avec 0 are 09  
Section 35 n° 251 « Bildchen » avec 0 are 49  
Section 35 n° 253 « Bildchen » avec 0 are 05  
De sol
- Epoux FINKE Alfred à Creutzwald  
Section 35 n° 246 « Bildchen » avec 0 are 17  
Section 35 n° 248 « Bildchen » avec 0 are 46  
De sol
- Epoux FINKE Alfred à Creutzwald  
Section 35 n° 257 « Bildchen » avec 0 are 28  
De sol
- Epoux FINKE Alfred à Creutzwald  
Section 35 n° 245 « Bildchen » avec 0 are 63  
De sol
- Epoux FINKE Alfred à Creutzwald  
Section 35 n° 244 « Bildchen » avec 0 are 15  
De Sol
- Epoux FINKE Alfred à Creutzwald  
Section 35 n° 254 « Bildchen » avec 0 are 61  
Section 35 n° 256 « Bildchen » avec 0 are 02  
De sol
- SCI PDK IMMOBILIA à Creutzwald  
Section 25 n° 2/481 « ZAC » avec 13 ares 87  
De sol
- SCI PDK IMMOBILIA à Creutzwald  
Section 25 n° 1/481 « ZAC » avec 28 ares 89  
De sol

Acte est donné

.../...

## **2) Avis sur projet de cession de deux immeubles par la S.A. d'H.L.M. NEOLIA**

**Rapporteur** : Monsieur MAIWURM Edouard – Adjoint au maire

La SA. d'H.L.M. NEOLIA a décidé de mettre en vente deux immeubles situés respectivement 216 rue de la Gare (en face de la Gare) et 2-4 rue de Diesen (en face du Restaurant BURG).  
Ces logements ne répondent plus aux normes d'habitabilité.

Conformément aux textes en vigueur et notamment l'article L443.7 du Code de la Construction et de l'Habitation, le bailleur a saisi les services ad hoc de la D.D.E. lesquels ont été amenés à solliciter notre avis sur l'opportunité de ces projets d'aliénation.

En ce qui concerne l'immeuble 216 rue de la Gare, les services fiscaux chargés de l'estimation du bien ont précisé que le terrain sur lequel se situe l'immeuble est en zone N du P.L.U. Les services de l'Etat en charge du financement du Logement Social souhaitent connaître notre position quant à la faisabilité d'une opération de réhabilitation de l'immeuble en question ou le cas échéant s'il est prévu de l'affecter dans le cadre du P.L.U. à une destination plus précise (espace public...).

Sur ce premier point, les dispositions de l'alinéa I.1 de l'article N2 du P.L.U. précisent que pour les constructions existantes, sont admis, l'adaptation, la reconstruction à l'identique ou l'extension à condition qu'elle soit strictement limitée ou liée à une activité agricole existante à la date d'opposabilité du P.L.U. Dans le cas présent, l'immeuble considéré n'a aucune vocation agricole.

Sur le second point, le P.L.U. ne prévoit aucune destination particulière pour ladite parcelle ; jouxtant la forêt communale, un retour à la nature après démolition du bâtiment et mise en forme du terrain nous paraît être la meilleure destination. Une offre d'achat du terrain nu a été adressée dans ce sens à la S.A. d'H.L.M. NEOLIA au courant du dernier trimestre 2008.

Quant à l'immeuble 2-4 rue de Diesen, situé en zone UB du PLU, les règles d'urbanisme ne s'opposent pas à une éventuelle réhabilitation du bâtiment ; le projet d'aliénation n'appelle donc pas d'observation de notre part.

Il vous est donc proposé d'approuver les positions indiquées ci-dessus.

APRES DELIBERATION  
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ADOpte

### **Interventions :**

*M. LACAN reconnaît que la maison près de la gare mérite d'être démolie. Par contre, il suggère de faire de ce terrain un jardin pédagogique.*

*Mme MALESKA précise que par le passé, un terrain avait été mis à disposition, de l'école Schuman, pour le jardinage, par les élèves. Le terrain s'est retrouvé à l'abandon.*

*M. le Maire précise qu'alors le service espaces verts avait été obligé d'intervenir, durant les vacances scolaires, pour assurer l'entretien du jardin. Le manque de continuité dans l'année est préjudiciable à ce type d'action.*

## **3) Cession de terrain à l'Etat dans le cadre de la régularisation de l'emprise de la voie de contournement Est**

**Rapporteur** : Mme Helga MALESKA, adjointe au Maire

Par lettre en date du 03 décembre 2008, la D.D.E. agissant pour le compte de l'Etat, sollicite la cession par la ville de deux parcelles lui appartenant non intégrées dans la liste annexée à la délibération du 28 janvier 2008.

Cette opération est envisagée pour permettre à l'Etat de résoudre certains problèmes rencontrés avec des particuliers.

.../...

Vu l'état d'avancement des travaux, la régularisation par l'Etat de l'emprise foncière de la voirie est indispensable. Compte tenu de la situation des parcelles communales en limite de chaussée, les terrains concernés s'avèrent d'une utilité plus que restreinte dans le cadre de projets futurs. Il s'agit en l'occurrence des parcelles section 16 n° 255 « Altneuland » avec 15 ares 53 et section 19 n° 200/4 « Brûlé » avec 1 are 89.

Il est proposé au Conseil Municipal de donner une suite favorable à cette demande qui sera traitée sur la base de 150 €/are (estimation des Domaines) les frais étant à la charge de l'Etat et d'autoriser Madame Helga MALESKA, adjoint au Maire, à signer l'acte de vente administratif qui sera établi par le Service des Domaines.

APRES DELIBERATION  
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ADOPTE

**4) Acquisition de terrains aux consorts FOURNY**

Rapporteur : Mme Helga MALESKA, Adjoint au Maire

Dans le cadre de la réserve foncière, la commune souhaite acquérir les parcelles cadastrées section 15 n° 307 « Neuland » avec 19,55 ares, section 16 n° 237 « Neuland » avec 8,23 ares, section 17 n° 103 « Scheidwald » avec 23,09 ares et section 38 n° 77 « Neubeet » avec 21,10 ares.

Les consorts FOURNY, propriétaires, ont donné leur accord pour la cession des parcelles S. 15 n° 307, S. 16 n° 237 et S. 17 n° 103 au prix de 150,- €/are plus 15 % d'indemnités de réemploi et de la parcelle S. 38 n° 77 au prix de 15,24 €/are toutes indemnités de dépossession et de réemploi comprises.

Cette opération bénéficiera de l'article 1042 du Code Général des Impôts en ce qui concerne les droits d'enregistrement et de mutation.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer et à autoriser Mme Helga MALESKA, Adjoint au Maire, à signer les actes de vente ainsi que tout document s'y rapportant qui seront établis par l'étude de Maître Mazerand, notaire à Creutzwald.

APRES DELIBERATION  
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ADOPTE

**III) MARCHES ET TRAVAUX**

**1) Marché pour la fourniture et la pose de 24 cases de columbarium au cimetière Paysager-communication**

Rapporteur : M. Edouard MAIWURM, adjoint au Maire

Un appel d'offres, en procédure adaptée, a été lancé le 2 décembre 2008 pour la fourniture et la pose de 24 cases de columbarium supplémentaires au cimetière paysager.

6 dossiers ont été téléchargés sur le site internet de la Ville et nous avons reçu 5 réponses.

Suite à l'analyse des offres, Monsieur le Maire a décidé d'attribuer le marché le 31 décembre 2008, conformément à la décision du Conseil Municipal en date du 24 novembre 2008 concernant la délégation de pouvoir, à :

Société O.G.F. de Paris

Pour un montant HT de 19 098 € soit 22 841,21 € TTC

La société s'engage à installer les 24 cases de columbarium pour fin mars 2009. Néanmoins, 6 à 10 cases seront installées deuxième quinzaine de février 2009.

Monsieur le Président tenait à en informer le Conseil Municipal.

.../...

#### **IV) AFFAIRES ECONOMIQUES ET SOCIALES**

##### **1) Mise à disposition gratuite de la salle Baltus le Lorrain-Groupe scolaire Jules-Ferry**

Rapporteur : M. le Président

Le Groupe Scolaire Jules-Ferry organise son traditionnel spectacle de fin d'année le **mardi 16 juin 2009 à 19 H** à la salle Baltus Le Lorrain. Traditionnellement la gratuité est accordée pour ce type d'utilisation.

C'est pourquoi, il est proposé de leur accorder la gratuité de la salle pour cette manifestation.

APRES DELIBERATION  
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ADOPTE

#### **V) URBANISME ET HABITATION**

##### **1) Concession dans les cimetières communaux-communication**

Rapporteur : Le Président

Par délibération en date du 24 novembre 2008, le Conseil Municipal a chargé M. le Maire de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières communaux.

M. le Président donne communication de la liste des concessions qu'il a délivrées du 30 avril 2008 au 22 décembre 2008.

DATE	N°	BENEFICIAIRE	OBJET	LIEU	FONDATION	DUREE	TOMBE
30/04/2008	24	Famille FRIC Denise	renouvellement	ancien cimetière	sans	30	125
06/05/2008	25	Famille ENGINGER Anne	nouvelle concession	columbarium	sans	10	A05
09/05/2008	26	Famille SAKIC Joseph	renouvellement	ancien cimetière	sans	30	127
15/05/2008	27	Famille BIEBER Robert	renouvellement	ancien cimetière	sans	30	402
14/05/2008	28	Famille HALBWAX Alice	nouvelle concession	cimetière paysager	sans	30	282
04/06/2008	29	Famille MATUZEWSKI Marguerite	renouvellement	ancien cimetière	sans	30	141
04/06/2008	30	Famille STARK Francine	nouvelle concession	columbarium	sans	30	14
04/06/2008	31	Famille FORSZPANIAK Jean Marie	renouvellement	ancien cimetière	sans	30	122
12/06/2008	32	Famille NEUMANN Anne Laure	renouvellement	ancien cimetière	sans	30	117
18/06/2008	33	Famille STENMETZ Irène	renouvellement	cimetière paysager	sans	30	97
24/06/2008	34	Famille STEGNER Marie Louise	renouvellement	columbarium	sans	10	67
25/06/2008	35	Famille GRAEF Daniel	renouvellement	columbarium	sans	10	55
25/06/2008	36	Famille METZGER Marie	renouvellement	columbarium	sans	10	65
03/07/2008	37	Famille DEGANIS Charles	renouvellement	ancien cimetière	sans	30	481
09/07/2008	38	Famille LEPAGE Roger	nouvelle concession	columbarium	sans	30	150
11/07/2008	39	Famille KURELBAUM Auguste	renouvellement	ancien cimetière	sans	30	138
08/09/2008	40	Famille DUCOIN Hilde	renouvellement	columbarium	sans	10	56
20/08/2008	41	Famille JAZY Marthe	renouvellement	columbarium	sans	10	64
20/08/2008	42	Famille DOMMANGER-MULLER Frédéric	renouvellement	ancien cimetière	sans	30	137
20/08/2008	43	Famille GELEBART Pierre	renouvellement	ancien cimetière	sans	30	135
26/08/2008	44	Famille CERANTO Albino	nouvelle concession	columbarium	sans	10	A 11
26/08/2008	45	Famille TINETTO Ottelo	renouvellement	ancien cimetière	sans	30	115
05/09/2008	46	Famille BRAGARD Lydie	nouvelle concession	cimetière paysager	sans	30	283
01/10/2008	47	Famille SCHAEFER Huguette	nouvelle concession	columbarium	sans	30	0 5
01/10/2008	48	Famille FAROULT Gérard	renouvellement	ancien cimetière	sans	30	311
02/10/2008	49	Famille MAURICE Huguette	renouvellement	columbarium	sans	10	57

08/10/2008	50	Famille WINTER Lucie	nouvelle concession	columbarium	sans	30	A 12
08/10/2008	51	Famille MONGUILLON Hilda	nouvelle concession	columbarium	sans	10	A 07
14/10/2008	52	Famille GRUNHERTZ Denise	renouvellement	ancien cimetière	sans	30	130
14/10/2008	53	Famille ARMAND Charles	renouvellement	ancien cimetière	sans	30	258
23/10/2008	54	Famille CABALLERO	renouvellement	ancien cimetière	sans	30	127
27/10/2008	55	Famille DILSCHNEIDER Delphine	nouvelle concession	cimetière paysager	sans	30	285
27/10/2008	56	Famille FLAUDER Claude	renouvellement	columbarium	sans	10	A 03
03/11/2008	57	Famille FOURNIL Roger	nouvelle concession	cimetière paysager	sans	30	286
04/11/2008	58	Famille KRACKENBERGER Wendeler	nouvelle concession	cimetière paysager	sans	30	287
17/11/2008	59	Famille WEILAND Julie	renouvellement	ancien cimetière	sans	30	217
19/11/2008	60	Famille SAINSARD Guillaume	renouvellement	ancien cimetière	sans	30	133
24/11/2008	61	Famille HOULLE Claude	renouvellement	ancien cimetière	sans	30	354
24/11/2008	62	Famille LANGE Raymond	renouvellement	ancien cimetière	sans	30	
01/12/2008	63	Famille KOERNER Denis	renouvellement	columbarium	sans	10	58
01/12/2008	64	Famille ALBERT Eugène	renouvellement	ancien cimetière	sans	30	256
08/12/2008	65	Famille PIOVESAN Marguerite	renouvellement	columbarium	sans	10	61
09/12/2008	66	Famille SANIAK Pascal	nouvelle concession	cimetière paysager	sans	30	284
09/12/2008	67	Famille KAMECKI Herbert	renouvellement	columbarium	sans	30	81
11/12/2008	68	Famille CUNY LINTZ GOLDITE	renouvellement	ancien cimetière	sans	30	118
15/12/2008	69	Famille TREVISAN Paul & Raymond	renouvellement	columbarium	sans	10	62
15/12/2008	70	Famille LEMMELET Roland	renouvellement	ancien cimetière	sans	30	123
17/12/2008	71	Famille HALBACH Claude	renouvellement	columbarium	sans	10	84
17/12/2008	72	Famille LACZNY Régine	nouvelle concession	cimetière paysager	sans	30	1
17/12/2008	73	Famille FEDRIGO LAMMERS PISA	renouvellement	ancien cimetière	sans	30	124
22/12/2008	74	Famille RADWAN Félicie	renouvellement	ancien cimetière	sans	30	132
22/12/2008	75	Famille WEBER Marlène	nouvelle concession	cimetière paysager	sans	30	288
22/12/2008	76	Famille KOZLOWSKI Sylvie	nouvelle concession	columbarium	sans	10	A 18

Le conseil municipal en prend acte.

## **VI) PERSONNEL COMMUNAL**

### **1) Création d'un poste de bibliothécaire**

Rapporteur : M. le Président

Le Conseil Municipal a décidé, en lien avec la Communauté de Communes du Warndt, de transformer l'actuelle bibliothèque en médiathèque et de l'installer dans de nouveaux locaux, plus vastes et plus fonctionnels, dans l'immeuble de la Bisten.

Par ailleurs, l'ancienne directrice est partie à la retraite fin septembre 2008. Un appel à candidatures a donc été lancé, en temps voulu, en vue de son remplacement.

Compte tenu de la fonction exercée (Direction de la Bibliothèque et mise en place de la médiathèque), le poste ouvert correspond au grade de Bibliothécaire (temps complet). Il y a maintenant lieu d'y pourvoir.

C'est pourquoi, il vous est proposé,  
vu la loi du 26.01.1984 et notamment l'article 3, alinéa 5,

- d'approuver la création d'un poste de Bibliothécaire (titulaire ou à défaut contractuel, pour les besoins du service, au 2<sup>ème</sup> échelon – si expérience dans le domaine et diplôme de l'enseignement supérieur),
- d'autoriser M. le Maire à signer tous actes et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

APRES DELIBERATION  
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

ADOPTE

.../...

## **2) Modification du tableau des emplois communaux**

**Rapporteur** : M. le Président

Pour le bon fonctionnement des services, il y a lieu de créer un poste de Directeur Territorial.

APRES DELIBERATION  
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ADOpte

### **POINT SUPPLEMENTAIRE**

#### **1) Contentieux ZIMMER /Ville de Creutzwald – information au Conseil Municipal**

**Rapporteur** : M. le Président

M. ZIMMER Rémy, en congé spécial, a intenté une action contre la Ville en vue d'obtenir la NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire) et la prime de fin d'année. Ces éléments de rémunération, pour nous, au vu de la réglementation existante, ne sont pas dus.

M. le Président tenait à vous en informer.

### **VII) DIVERS ET COMMUNICATIONS**

*M. le Président fait part des remerciements de :*

- *M. COLANTUONO Palmiro pour la mise à disposition de la salle de séance à l'occasion de la remise de la médaille d'insigne de chevalier dans l'ordre de l'Etoile de la Solidarité Italienne qui a eu lieu le 22 décembre 2008 en présence du Consul d'Italie,*
- *du Comité Départemental d'Accès aux Droits pour le versement de la subvention relative aux permanences d'avocat,*
- *du Comité d'Organisation du Téléthon pour la mise à disposition du Foyer du Centre, pour les moyens techniques et la visite du Saint-Nicolas,*
- *des Sports Réunis Creutzwald 03 pour la réfection du sol en contre bas du clubhouse et la mise en place d'un Chalet.*
  
- *Les étudiants du BTS Assistant de Gestion PME-PMI du Lycée Félix Mayer vous convient à une journée « Portes Ouvertes » le 25 février 2009 de 9 H 30 à 15 H dans les locaux de la section BTS.*
  
- *M. KIEFFER demande au conseil de se mobiliser pour le mouvement du 29 janvier, pour l'emploi, les salaires et la crise sociale. Il invite chacun à venir manifester, à Metz, jeudi prochain.*
  
- *M. D'ANGELO informe que Totally Crazy organise un week-end reggae – hip hop les 20 et 21 février prochains.*
  
- *M. DELLA MEA informe que l'ASBH organise une présentation de la mine du 2 au 5 février prochains.*
  
- *Mme MALESKA informe qu'une visite du musée de la mine de Petite-Rosselle sera possible, pour chaque enfant de CM2 dans le cadre des sorties pédagogiques.*

*En l'absence d'autres interventions, M. le Président lève la séance à 21 H 45.*